



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_087

Envoyé en préfecture le 07/08/2023
Reçu en préfecture le 07/08/2023
Publié le 07/08/2023
ID : 048-214800393-20230727-D\_2023\_087-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

11 Présents : Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Catherine BOUTIN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Manuel MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Florence FERNANDEZ.

Objet : décision modificative budgétaire n° 1 – budget principal

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

- 6288 autres services extérieurs 300.00 €
64731 allocations de chômage versées directement 3 500.00 €
6413 rémunération du personnel non titulaire 6 000.00 €
023 virement à la section d'investissement - 9 800.00 €
0.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- 2313/437 piscine (local technique, bassin) 3 300.00 €

RECETTES

- 10222 fctva 9 600.00 €
10226 taxe d'aménagement 3 500.00 €
021 virement de la section de fonctionnement - 9 800.00 €
3 300.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

Table with 2 columns: La secrétaire de séance, Florence FERNANDEZ; Le Maire, Philippe ROCHOUX. Includes a circular stamp of the Mairie de Chanac.